

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 10 élus présents et 14 élus votants

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Rébecca VERMANT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Laurent MUDRY, Kévin DELALE, Dominique HALLOT et Yves DELALE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Estelle COUDERT, Catherine CULLAZ (procuration au Maire), Françoise JOCHUM (procuration à Rébecca VERMANT), François MITHIEUX (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN) et Sophie COTTET (procuration à Yves DELALE).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Rébecca VERMANT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2025 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Régularisation foncière des terrains des réservoirs communaux d'eau potable
- Echange de terrains entre M. Philippe CHARNAVEL et la Commune au Mont d'Evian
- Ecole - périscolaire - année scolaire 2024/2025
 - Renouvellement des deux postes de vacataires
 - Installation d'un nouveau parc informatique à l'école
- Ecole - périscolaire - année scolaire 2025/2026
 - Ouverture du dispositif ULIS du Haut-Chablais - convention de partenariat avec les Communes de la CCHC - Haut-Chablais Interco et création d'un poste d'AESH sur le temps périscolaire
 - Organisation du service périscolaire pour l'année 2025/2026 - mouvement de personnel
- Création d'un poste d'Attaché territorial au secrétariat dans le cadre de la promotion interne
- Renfort saisonnier aux services techniques
- Nomination d'une nouvelle administratrice au CCAS
- Convention d'occupation du domaine public avec la FOL 74 concernant le Village Vacances de l'Isle d'Aulps
- Médiathèque – convention de partenariat avec la CCHC - Haut-Chablais Interco pour le développement du réseau de lecture publique
- Convention de partenariat avec le concessionnaire Mont Blanc Auto
- Modification de la catégorie 3 - CCID – Commission Communale des Impôts Directs
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du lundi 28 avril 2025

REGULARISATION FONCIERE DES TERRAINS DES RESERVOIRS COMMUNAUX D'EAU POTABLE

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, adjoint à l'eau et l'assainissement, qui présente le schéma synoptique des réseaux de la Commune et le recensement des réservoirs et des captages d'eau communaux.

Il confirme que certains se situent sur des parcelles privées et le Maire propose aux élus d'envisager des régularisations avec les propriétaires concernés afin que la Commune soit propriétaire des terrains des captages et réservoirs d'eau.

Vincent FREMONT commence par le réservoir de la Villaz. Au regard du plan cadastral, il propose un piquetage par un géomètre pour vérifier si le réservoir est sur le terrain communal ou non.

Le Maire ajoute que la démarche consistera à proposer aux propriétaires des parcelles concernées soit un achat de tout ou partie, soit un échange ; sachant que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la Commune.

Vincent FREMONT poursuit avec le réservoir des Côtes qui se situe sur la parcelle n°AC374 de M. Songe CHARNAVEL. Le Maire confirme qu'il s'agit d'un champ pâturé, la proposition sera de lui racheter uniquement la partie sur laquelle se situe le réservoir.

Le réservoir du Mont d'Evian se situe sur la parcelle n°B1691 appartenant à M. Marc DULAC. André JORDAN propose l'achat de toute la parcelle, ce qui permettrait de créer un parking en bord de route. Vincent FREMONT confirme que la 2^{ème} partie du réservoir du Mont d'Evian est implantée sur la parcelle privée n° C2587 appartenant à M. Camille Gaston MORAND.

Vincent FREMONT passe au captage de Graydon et confirme qu'il est sur la parcelle n°F884 de Mme Jeanine CHALENÇON qui propose à la Commune un échange avec une partie de la parcelle communale n°F924 qui longe son chalet. Vincent FREMONT confirme que ce captage correspond au petit bâtiment refait dans le cadre des travaux sur le captage de Graydon. Il ajoute que dans le cadre de ces mêmes travaux, les droits de passage permettant l'accès à ce captage ont été signés avec les propriétaires des parcelles concernées.

Vincent FREMONT poursuit avec le réservoir de la Chenalettaz qui se situe sur la parcelle n° G43 appartenant à M. Maxime Louis JIACOMINI. Le réservoir est positionné au niveau du talus en bord de route de la Moussière d'en Haut.

Vincent FREMONT passe au 2^{ème} captage de Graydon qui se situe sur une parcelle communale mais son accès nécessite un passage sur une parcelle privée. Le propriétaire, M. Michel TROMBERT propose à la Commune l'achat d'une partie de la parcelle communale n° F990 et la signature en même temps d'une servitude de passage.

Vincent FREMONT conclut en indiquant que les autres captages et réservoirs se situent sur des terrains communaux. Le Maire rappelle que l'achat par la Commune d'une partie du réservoir d'Essert la Pierre, délibéré par l'ancien conseil municipal, n'a pas encore été signé chez le notaire en raison de problèmes d'indivision du terrain.

Le Maire rappelle qu'aucune décision n'est à prendre ce soir. Chaque dossier sera soumis au vote des élus dès lors que les échanges avec les propriétaires concernés auront aboutis.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE M. PHILIPPE CHARNAVEL ET LA COMMUNE AU MONT D'EVIAN

Le Maire présente un plan qui explique la demande d'échanges de M. Philippe CHARNAVEL au Mont d'Evian.

M. Philippe CHARNAVEL propose d'échanger la parcelle communale AC273 contre sa parcelle AC272 et de décaler le chemin piéton. André JORDAN présente des photos qui montrent que le chemin n'est plus utilisé. Cependant, les élus souhaitent le conserver et acceptent d'en décaler la partie qui accède à la route du Mont d'Evian.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le principe de cet échange et la modification du tracé du chemin. Ils demandent à M. Philippe CHARNAVEL de contacter un géomètre afin d'officialiser le plan cadastral de cet échange. En tant que demandeur, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. Philippe CHARNAVEL.

ECOLE PERISCOLAIRE – ANNEE 2024/2025

RENOUVELLEMENT DES POSTES DE VACATAIRES

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, responsable du comité scolaire, jeunesse et sport, qui confirme la prolongation d'un arrêt maladie d'un agent du périscolaire. Elle propose aux élus de renouveler les postes de vacataires jusqu'au 4 juillet inclus (date des vacances scolaires) sauf pendant la semaine du 19 mai lorsque 2 classes de l'école sont en classe de mer.

Sylviane COTTET DUMOULIN propose ce renouvellement dans les mêmes conditions qu'entre les vacances de février et de printemps. Elle en profite pour remercier les élus et les volontaires qui ont aidé au bon fonctionnement du service de la cantine.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la création de 2 postes de vacataires du 26 mai au 4 juillet inclus au tarif horaire brut de 25€ de l'heure.

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme aux élus le renouvellement de l'ensemble du parc informatique de l'école pour un budget TTC de 18 500€. Elle confirme que son installation a été réalisée par Clic on line, notre prestataire informatique, pendant les vacances de printemps.

Le nouveau parc informatique de l'école se compose de

- 8 postes fixes pour les enseignantes dont un pour le bureau de la Directrice,
- 10 ordinateurs portables et 6 tablettes pour les élèves

A cela s'ajoutent un serveur, une sauvegarde, les packs office et un filtre pour les sites « dangereux ».

Sylviane COTTET DUMOULIN précise que les ordinateurs portables se chargent lorsqu'ils sont rangés dans un rack spécial. Il n'a pas été répondu favorablement à la demande de chargeur, afin de s'assurer que les ordinateurs portables soient rangés dans l'espace dédié.

ECOLE PERISCOLAIRE – ANNEE 2025/2026

OUVERTURE DU DISPOSITIF ULIS – CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE RESIDENCE DES ELEVES

Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle aux élus l'ouverture d'un dispositif ULIS à l'école de Saint Jean d'Aulps à la rentrée de septembre 2025. Cet accueil couvrira le territoire des Communes de la Communauté de Communes du Haut-Chablais et des communes avoisinantes.

Les enfants accueillis en ULIS sont diagnostiqués avec un handicap et l'ULIS de secteur sera l'école de Saint Jean d'Aulps, sans avoir besoin d'une dérogation du Maire de la Commune dans laquelle ils résident.

Pour cette ouverture en septembre, Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que la Commune va prendre à sa charge l'achat du matériel nécessaire (tables, chaises, bureau...) et que le Comité scolaire propose de mettre en place une convention avec les communes de résidence des élèves concernés, reconductible chaque année, pour leur participation aux frais de fonctionnement (frais de ménage, frais de AESH sur le temps périscolaire, électricité...). Le comité scolaire propose la somme de 800 € par enfant et par année scolaire.

Yves DELALE demande si la Commune va bénéficier d'aides financières. Sylviane COTTET DUMOULIN répond qu'une demande a été faite dans le cadre du TER, territoire éducatif rural, pour l'investissement en matériel. Le fonctionnement du dispositif n'est pas subventionné, il sera à la charge de la commune.

Sylviane COTTET DUMOULIN ajoute que l'école est susceptible d'accueillir 7 enfants en septembre prochain. Le Maire confirme que cet accueil est important pour les familles de la Vallée qui à ce jour doivent se rendre à Thonon, Bernex ou Saint Jeoire pour être accueillies en ULIS. Sylviane COTTET DUMOULIN ajoute que ces enfants seront scolarisés dans leur classe de niveau et que l'enseignant ULIS les prendra en charge sur le temps scolaire en fonction de leurs besoins et des compétences à acquérir. Elle rappelle que ce dispositif est ouvert aux élèves à partir du CP et qu'il ne s'adresse pas aux maternelles. Les enseignantes de l'école et le personnel périscolaire bénéficieront d'une formation dans l'accueil spécifique de ces enfants dont les pathologies peuvent être très diverses.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité la convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures, au montant annuel et par enfant de 800€.

DISPOSITIF ULIS - CREATION D'UN POSTE AESH POUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Sylviane COTTET DUMOULIN propose aux élus de créer un poste d'AESH, Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap, sur le temps périscolaire, qui permettra d'accompagner les enfants du dispositif ULIS sur le temps de la cantine. Ce poste permanent serait de 8h par semaine d'école, soit de 11h20 à 13h20, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité la création d'un poste d'AESH tel que présenté.

ORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2025/2026 : MOUVEMENT DU PERSONNEL

Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle que le service périscolaire est composé de 7 agents et expose aux élus les demandes pour la rentrée scolaire 2025.

Sandra RICHARD a fait une demande de disponibilité pour l'année scolaire 2025/2026. Valérie DELALE et Laurence COTTET DIT GALLAY ont demandé un temps partiel à 80%. Nathalie

MARANI, en contrat pour 6 mois comme cuisinière, ne souhaite pas renouveler son contrat pour l'année prochaine.

Le comité scolaire, jeunesse et sport s'est réuni le 5 mai dernier et ces membres proposent d'accepter la disponibilité de Sandra RICHARD et les demandes de temps partiel de Valérie DELALE et Laurence COTTET DIT GALLAY.

Sylviane COTTET DUMOULIN présente les modifications que cela implique. Valérie DELALE et Virginie GREVAT seront chargées du ménage de leur classe. Il est proposé à Christelle TABERLET d'officialiser sa présence d'1h, de 12h30 à 13h30, à la cantine et de lui confier le ménage de l'agence postale. Ces modifications de temps de travail sont supérieures de 10% de son temps de travail actuel, ce changement a donc été soumis au CST, comité social territorial, du CDG74, centre de gestion de la Haute-Savoie.

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'il convient de créer 2 postes.

Un poste d'adjoint d'animation pour la garderie du matin et du soir, ainsi que le temps de cantine ; ce qui équivaut à 24h par semaine d'école pour l'année scolaire 2025/2026. Ce poste permettrait de recruter sur le poste actuel pour la prochaine année scolaire. Si Sandra RICHARD le demande, elle pourra ainsi réintégrer son poste l'an prochain.

Un poste d'agent technique pour la cantine et le ménage des bâtiments de l'école, ce qui équivaut à un temps de travail de 24h par semaine d'école et 16h pendant les vacances scolaires et ce pour l'année scolaire 2025/2026.

Sylviane COTTET DUMOULIN conclut en indiquant que Annie VIGNOCCHI pourrait faire prévaloir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2026.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité la création des deux postes d'adjoint d'animation et d'agent technique selon les descriptifs ci-dessus.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL AU SECRETARIAT DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Maire souhaite préciser que cette création n'est pas un poste supplémentaire au secrétariat de la Mairie ; il propose de créer ce poste afin que Mme Christel SCIARDIS puisse en bénéficier dans le cadre de la promotion interne. Il confirme que le centre de gestion du 74 a validé son dossier pour passer en catégorie A et que concrètement, si la Commune ne la nomme pas, elle perd le bénéfice de cet avancement possible. Elle pourrait aussi décider de postuler dans une autre commune.

Le Maire rappelle que la gestion de l'école et du périscolaire concerne 7 agents et implique des responsabilités.

Les élus valident, à l'unanimité, la création d'un poste d'attaché territorial au sein du secrétariat de la Mairie à compter du 20 juin 2025.

RENFORT SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Maire propose aux élus de recruter un agent saisonnier pour renforcer l'équipe des Services Techniques, compte tenu des effectifs actuels et de la charge de travail à réaliser pendant la période estivale. Il propose un temps de travail de 35h du 1^{er} juin au 30 septembre 2025 avec une possible reconduction en octobre 2025.

Les élus valident, à l'unanimité, la création d'un poste de renfort saisonnier aux services techniques du 1^{er} juin au 30 septembre prochain.

NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE AU CCAS

Le Maire invite Kévin DELALE à quitter la salle.

Le Maire rappelle le décès de Maryse MAGNIN, survenu le 2 avril dernier et confirme qu'il convient de la remplacer au CCAS en nommant une personne extérieure au Conseil. Il propose de nommer Mme Christine COTTET DUMOULIN pour la fin du mandat, soit jusqu'en mars 2026.

Les élus valident, à l'unanimité, la nomination de Mme Christine COTTET DUMOULIN, nouvelle administratrice du CCAS.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA FOL 74 CONCERNANT LE VILLAGE VACANCES DE L'ISLE D'AULPS

Le Maire rappelle que le FOL74 n'a pas de convention avec la Commune pour exploiter le Village Vacances de l'Isle d'Aulps. Il rappelle aux élus que le projet de convention a été envoyé avec la convocation à la séance.

Il confirme que dans le cadre de cette nouvelle convention d'occupation du domaine public sur 12 ans, la FOL74 prévoit de réaliser des travaux à hauteur de 850 000 € TTC en deux fois, entre septembre et décembre 2025 et 2026 car ces travaux nécessiteront une fermeture au public du bâtiment.

Le Maire présente la liste des travaux de la 1^{ère} tranche :

- Travaux sur l'accueil et le hall du bâtiment

Réfection complète des toilettes, transformation d'une toilette en PMR, changement de la banque d'accueil avec accès PMR, changement de sol, mise en peinture des murs, faux plafond en dalle, pose de lambris thermo sur certains murs, habillage des poteaux, agencement du bar, remise en service de la cheminée.

- Travaux dans le restaurant

Mise en peinture des murs après enduit lisse, pose de lambris thermo sur une hauteur d'1m, isolation des toitures avec pose d'un pare vapeur, changement des dalles de plafond, habillage des ventilations, pose de lambris mural sur pignon du fond, création de l'espace dessert avec cloisonnement et déport des portes battantes de la cuisine pour insonoriser les bruits de la plonge dans la salle, changement des radiateurs.

- Travaux dans la cuisine

Pose d'une résine étanche sur l'ancien carrelage avec relevé de plinthes en étanchéité, changement de la faïence du local plonge et de la partie cuisine sous les fenêtres, mise en peinture des plafonds, changement des éclairages.

- Travaux dans les couloirs et chambres du personnel

Lissage et mise en peinture des murs et plafond du couloir et des chambres, changement des salles de bains, changement des sols, éclairage.

- Travaux sur la bibliothèque

Changement de sol, lissage et mise en peinture des murs, changement plafond, agencement de la bibliothèque.

Le Maire poursuit avec la liste des travaux de la 2^{ème} tranche :

- Rénovation des 15 chambres non rénovées lors de la rénovation de 2016, enduit et peinture, salles de douche complètes, sol et plafonds
- Remplacement des éclairages au néon des couloirs par des éclairage LED
- Travaux sur les salles de classe, changement des sols pvc, lissage et mise en peinture, changement des dalles de plafond suivant vétusté.
- Changement des rideaux (classe M1) de toutes les chambres
- Changement des radiateurs des chambres
- Changement des gardes corps à l'identique suivant vétusté

- Rénovation de la salle polyvalente, lissage et mise en peinture des murs, faux plafond, réseau d'image et son en plafond pour projecteur, enceinte
- Rénovation des WC de la salle polyvalente dégradé par une inondation

La FOL 74 a sollicité des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de la CAF, Caisse des Allocations Familiales.

Il rappelle que les redevances seront baissées à la fin des remboursements des emprunts de la Commune et en raison de la prise en charge de ces travaux par la FOL74.

Redevance annuelle, actualisée sur l'indice de l'IRL (indice de référence des loyers) :

2025 - 2030 : redevance annuelle de 100 000 €

2031 et 2032 : redevance annuelle de 86 000 €

2033 à 2036 : redevance annuelle de 30 000€ + provision de 20 000€ de travaux par la FOL74

Sylviane COTTET DUMOULIN évoque le grillage le long de la Dranse ; le Maire confirme qu'il est déjà prévu que la Mairie le refasse à l'identique de celui qui est le long de la piste d'athlétisme derrière l'école.

Rébecca VERMANT demande si la Mairie a reçu un devis de la part de la FOL74 pour la piscine. Le Maire répond par la négative. Il rappelle que le projet de convention prévoit que l'entretien de la piscine est à la charge de la FOL74 mais que la structure de la piscine, comme celle du bâtiment reste à la charge de la Commune en tant que propriétaire.

Les élus sont d'accord sur le fait que la piscine est un atout pour les familles qui réservent au centre de vacances. Le Maire aimerait même qu'elle soit couverte. Les élus ajoutent qu'elle est même indispensable. C'est pourquoi, Rébecca insiste sur le fait d'avoir un devis afin de disposer de l'ensemble des éléments financiers pour donner son avis. Elle rappelle que cela fait 3 ans qu'on travaille sur le projet de cette nouvelle convention. Le Maire répond que la FOL74 a besoin d'un engagement de la Commune pour pouvoir emprunter auprès de leur banque pour financer les travaux et que la Commune a un intérêt à ce que les travaux dans le bâtiment se fassent. Rébecca est tout à fait d'accord avec les travaux mais juge le dossier incomplet. Le Maire ajoute que la piscine fonctionne à ce jour et propose de séparer la question des travaux dans le bâtiment et ceux de la piscine pour pouvoir valider la convention d'occupation des locaux dès ce soir. Il demande à Vincent FREMONT, adjoint, de s'occuper du dossier de la piscine.

Après discussion, les élus valident à 10 voix pour et 4 abstentions (Rébecca VERMANT, Françoise JOCHUM, Yves DELALE et Sophie COTTET) la convention pour occupation du Village Vacances avec la FOL74 et autorisent le Maire à la signer le vendredi 16 mai prochain.

MEDIATHEQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCHC - HAUT-CHABLAIS INTERCO POUR LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT, adjointe, qui explique que pour que la bibliothèque et future médiathèque puissent continuer à bénéficier du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, il convient de signer cette nouvelle convention de partenariat.

Rébecca VERMANT confirme que cette convention liste les obligations réciproques.

Le réseau des bibliothèques est en charge de la circulation des collections, de la carte unique au réseau des bibliothèques, du système informatique, de la formation, de l'animation des bibliothèques... En contrepartie, la commune s'engage à faire fonctionner la bibliothèque, investir dans le renouvellement des collections, sachant que le conseil a déjà voté un budget minimum de 3€ par habitant. La Commune doit garantir un accès gratuit au lieu et un accès internet.

La convention est signée pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} mai 2025.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONCESSIONNAIRE MONT BLANC AUTO

Le Maire rappelle aux élus la mise à disposition d'un véhicule de marque Mitsubishi, modèle Eclipse Cross, par Mont Blanc Auto depuis le 20 mars 2024. Il informe les élus que le concessionnaire propose de renouveler le partenariat, selon les mêmes conditions, jusqu'au 10 mars 2026.

Yves DELALE demande au Maire quel est le coût pour la Commune. Le Maire répond que la Mairie prend en charge l'assurance dans le cadre de sa flotte auto et le changement des pneus. L'entretien est inclus dans la garantie du concessionnaire et l'essence à la charge de l'utilisateur.

Les élus valident, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de partenariat avec le concessionnaire Mont Blanc Auto, dans les mêmes conditions, jusqu'au 10 mars 2026.

MODIFICATION DE LA CATEGORIE 3 - CCID – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle la délibération D2022_01_08 du 24 janvier 2022 qui a créé la catégorie 3 dans les locaux de références de la CCID, Commission Communale des Impôts Directs. A la demande de la dernière réunion de la CCID, le Maire propose aux élus de transformer la catégorie 3 en 3M ; tout en conservant les caractéristiques suivantes : habitations de haut standing, de plus de 200 mètres carrés et disposant d'un grand confort.

Les élus valident, à l'unanimité, la modification de la catégorie 3 en 3M.

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire confirme ne pas avoir pris de décisions, depuis la dernière séance, dans le cadre de ses attributions déléguées par le Conseil mais sollicite un avis des élus. Il demande à Laurent MUDRY et au public de sortir de la salle et s'ensuit une discussion à huit clos, en accord avec les élus présents.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission s'est réunie le 28 avril 2025.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC0742382500009	AH 263	UC	bleue 75L
RECU LE	04/04/2025			
NOM	TABERLET Yann			
LIEU	Route de la Vuarnerie			
OBJET	maison, local artisanal, grenier			
NUMERO	PC074235250010	AC 510	UH	bleue 111F
RECU LE	07/04/2025			
NOM	FLEURIDAS Gilles			
LIEU	Chemin des Martins			
OBJET	1 chalet de 2 logements			

NUMERO	AT07423825000001	AD 515	UA2	bleue 64A
RECU LE	24/04/2025			
NOM	COMMUNE			
LIEU	1766 route des Grandes Alpes			
OBJET	ERP bibliothèque			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP0742382500023	B 2101	N	bleues 42H-44I rouge 41X
RECU LE	02/04/2025			
NOM	JOY CLAVIS Sian			
LIEU	513 route de la Ficle			
OBJET	modif. façades, agrandissement balcon, parking couvert, mur de soutènement			
NUMERO	DP0742382500024	H 510-1171	UC	bleue 48A
RECU LE	03/04/2025			
NOM	HILL Richard			
LIEU	386 route du Jourdil			
OBJET	Transfo garage en chambre et bureau, modif façade, réfection bardage			
NUMERO	DP0742382500025	H 1241-1293 1181-423- 1241 424-1184- 1186-1239	UC	bleue 49F
RECU LE	04/04/2025			
NOM	GREVAT Aristide			
LIEU	119 route du Solfélery			
OBJET	Auvent			
NUMERO	DP0742382500026	G 433	UT	bleues 52A-54B
RECU LE	07/04/2025			
NOM	DEVILLE Patricia			
LIEU	3017 route de la Moussière			
OBJET	Suppression porte, crépi, isolation			
NUMERO	DP0742382500027	H 1234 1226-1231	UC	bleue 49F
RECU LE	17/04/2025			
NOM	COLT Christine			
LIEU	87 route du Solfélery			
OBJET	Velux			
NUMERO	DP0742382500028	C 1470	A-N	non étudié

RECU LE	22/04/2025	C 1473		
NOM	GALLAY Aimé			
LIEU	Montolivet			
OBJET	Réhabilitation chalet			
NUMERO	DP074238250029	D 2264	N-A	bleue 117A
RECU LE	23/04/2025			
NOM	CORSI Antoine			
LIEU	915 route du Plan de Lesse			
OBJET	Extension balcon			
NUMERO	DP0742382500030	AD 515	UA2	bleue 64A
RECU LE	24/04/2025			
NOM	COMMUNE			
LIEU	1766 route des Grandes Alpes			
OBJET	Bibliothèque			
NUMERO	DP0742382500031	B 2337	UH	bleues 43G-38A
RECU LE	28/04/2025	2339		
NOM	COTTET DUMOULIN Sébastien			
LIEU	293 route du Bas Thex			
OBJET	Rénovation toiture			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU0742382500036	AE 247		
RECU LE	02/04/25	249-250		
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Plan du Milieu			
NUMERO	CU0742382500037	G 876-1058		
RECU LE	10/04/25	1060-1062		
NOM	NOVALPS	1064-1066		
OBJET	cu de simple information	1068-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU0742382500038	G 876-1058		
RECU LE	10/04/25	1060-1062		
NOM	NOVALPS	1064-1066		
OBJET	cu de simple information	1068-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU0742382500039	G 941		
RECU LE	14/04/2025			
NOM	Me DERONT			
OBJET	cu de simple information			

LIEU	3359 route de la Moussière			
NUMERO	CU0742382500040	C 1695-1686		
RECU LE	18/04/2025	1696-1697		
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Bellecombe			
NUMERO	CU0742382500041	B 736		
RECU LE	18/04/25			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Le Bas Thex			
NUMERO	CU0742382500042	H 376-386		
RECU LE	18/04/25			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Grangette			
NUMERO	CU0742382500043	G 941		
RECU LE	23/04/2025			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	3357 route de la Moussière			
NUMERO	CU0742382500044	AI 9		
RECU LE	23/04/2025			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	673 route de la Moussière			
NUMERO	CU0742382500045	E 101		
RECU LE	24/04/2025			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Au Closet			

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC24B20	CHARNAVEL Songe	691 route du Péage	Réhabilitation bâtiment (changement de destination), création abri voiture	ACCORD 17/04/2025
PA25B01	LB Création immobilière	Abbaye Nord	Création d'un lotissement de 3 lots	ACCORD 02/05/2025
PA25B02	LB Création immobilière	Abbaye Nord	Création d'un lotissement de 3 lots	ACCORD 02/05/2025
PC25B04	D'ARCY Michael	910 route du Jourdil	Rénovation mazot, couverture de 2 places de stationnement	ACCORD 08/04/2025
DP25B13	BOGAN Aiden	Les Outteaux	Porte coulissante	ACCORD 29/04/2025
DP25B17	DELATTRE Jean-Marc	2147 route des Grandes Alpes	Pergola	ACCORD 06/05/2025
DP25B20	COMMUNE	Champs du Couvent	Haie + clôture	ACCORD 12/05/2025
DP25B23	JOY CLAVIS Sian	513 route de la Ficle	Modif. Façades, agrandissement balcon, parking couvert, mur de soutènement	REFUS 22/04/2025
DP25B26	DEVILLE Patricia	3017 route de la Moussière	Suppression porte, crépi, isolation	ACCORD 29/04/2025

QUESTIONS DIVERSES

Illuminations d'hiver

Rébecca VERMANT présente le projet de location des illuminations pour les 3 prochains hivers (2025, 2026 et 2027). Les élus choisissent les motifs et valident les emplacements. Rébecca VERMANT confirme attendre les devis pour l'achat de guirlandes.

Alpages

André JORDAN confirme aux élus que Sylvain METRAL n'occupera pas les alpages de Nantaux, Chaux de vie et Longemale cet été. La Mairie attend son courrier de confirmation. Le Maire envisage une convention pour un moutonnier pour une durée d'un an uniquement.

Film « les dranses partagées »

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme avoir été à la projection du film au Village Vacances le 1^{er} avril dernier. Ce film recense plus de 35 000 photos sur les barrages, les truites, les castors...

Challenge Intervillages à Seytroux

Kevin DELALE confirme que le comité de jumelage a participé à ce challenge. Le Maire les remercie d'avoir représenté la Commune.

Cérémonie du 8 mai

Le Maire confirme que de nombreuses personnes ont assisté au dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

Mise en berne des drapeaux

Yves DELALE fait remarquer au Maire que les drapeaux n'étaient pas en berne pour le décès du Pape François, comme la Préfecture l'avait demandé via l'envoi d'une circulaire en Mairie. Le Maire, alors absent de la Commune, s'excuse pour cet oubli.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 10 juin 2025 (en raison du lundi 9 juin férié).

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Rébecca VERMANT



